



Depuis plusieurs années, certains syndicats « réformistes », aux premiers rangs desquels on retrouve FO ; l'UNSA ; la CFTC et les Indépendants, encouragent la casse des 35 heures par le paiement des repos en TS. Aujourd'hui ils devraient être contents puisque le gouvernement leur a pondé une Loi sur mesure appelé TEPA ?..

Quand SUD revendiquait des augmentations de salaire, d'autres ont préféré aller chercher de la « Tune » comme ils disent, devançant même le gouvernement en t'incitant à travailler plus contre du TS, que ce soit sur repos où en faisant des « bouts » de service. C'est ainsi que de nombreux protocoles prévoient désormais la possibilité de convertir tes Repos, voir tes CA en TS. Tout ça en attendant le rachat des jours de RTT prévu par la Loi PA !

Même si SUD a cessé de pratiquer l'opposition dogmatique face aux demandes d'agents poussés et trompés par les habituels BoniMENTEURS syndicaux, nous avons toujours dénoncé la vente d'acquis sociaux contre des primes ou du TS, qui ne sont qu'une augmentation temporaire et illusoire de Pouvoir d'Achat.

Il est très dangereux d'établir son niveau de vie en fonction de rémunérations accessoires, qui peuvent disparaître du jour au lendemain, et qui pourrait croire qu'un patron va continuer à avoir recours aux heures supplémentaires quand il n'en a plus besoin ? Demande donc aux salariés actuellement en chômage technique...

Le recours systématique aux heures supplémentaires pèse également sur les effectifs, car c'est autant d'emplois en moins en période de Crise. Il ne faut pas s'étonner si les jeunes, nos enfants, restent à la porte de l'emploi. Bien sûr que la vie est dure pour tout le monde, mais *un travail c'est aussi un salaire avec lequel on doit pouvoir vivre*, et quand ce n'est plus possible *il faut aller chercher des augmentations, pas du travail en plus !*

Quant à la Loi TEPA, qui permet de défiscaliser les Heures supplémentaires au-delà des 35 heures hebdomadaires, c'est autant de rentrées en moins dans les Caisses de retraites déjà déficitaires. Une dette de plus pour nos enfants qui devront payer nos retraites, si on en a une, alors même qu'ils n'arrivent déjà pas à trouver du boulot !

Il ne faut pas non plus oublier que Primes et Heures supplémentaires ne rentrent pas dans le calcul de ta retraite !.. Comme la Cigale tu pourrais bien te trouver fort dépourvu quand l'heure de la retraite sera venue, *obligé de travailler jusqu'à 70 ans parce que ta pension basé sur ton seul salaire ne te permettra plus de vivre!*

Pour autant *SUD est le seul syndicat à avoir attaqué le décret d'application de la Loi TEPA à la RATP*, qui ne considère que le temps de travail effectif au titre des heures supplémentaires, oubliant toutes les dérogations dont bénéficie la RATP, notamment dans les métiers de l'exploitation. *Mais SUD en a marre de se battre tout seul contre la Direction et les syndicats, surtout quand les agents continuent à voter pour eux !*

Dans la vie il faut faire un choix, entre celui de refuser de se faire mettre et celui d'aimer ça !

A titre d'exemple, 5 ans de combat contre le caractère obligatoire de la Mutuelle, contre la direction et les autres syndicats, que même leurs propres adhérents dénoncent tout en continuant de les soutenir pour le confort d'une petite place au soleil...

SUD s'est aussi battu seul pour que les comptes TS/TC ne soient pas vidés dans la limite des 6000 minutes fixées par la Direction Générale, et SUD se battra pour tous les agents qui voudront récupérer leur TS, parce que pour SUD du Temps Supplémentaire ça se Récupère d'abord en Temps !



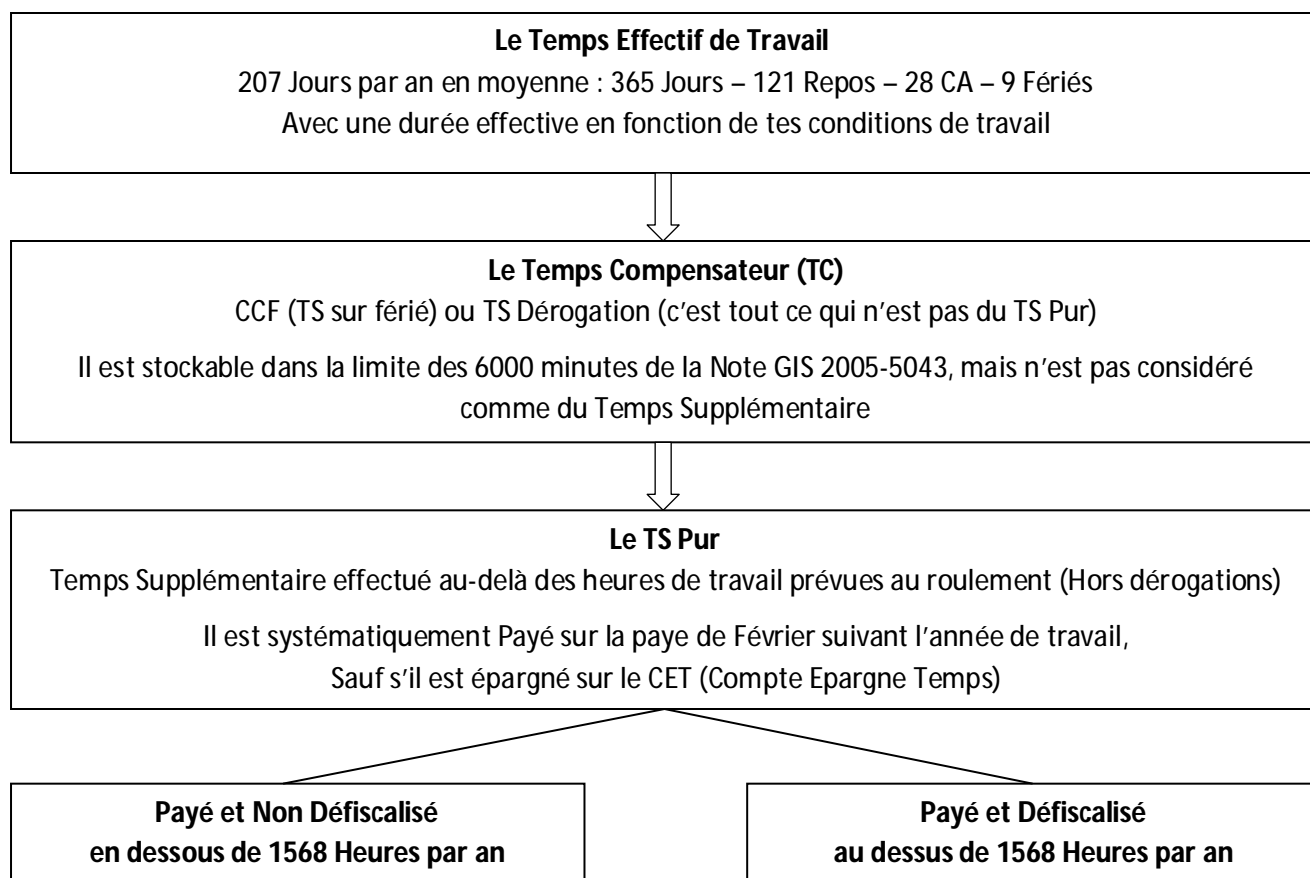
Quoi qu'il en soit SUD va essayer de t'expliquer comment ça ce passe avec la Loi TEPA qui a institué le paiement automatique du TS auquel nous nous sommes toujours opposés, en te rappelant que c'est aussi grâce à certains syndicats que cela arrive, car ce qu'ils ont voulu, ils l'ont eu !!!

Tout d'abord il faut calculer ton temps annuel de travail effectif : nombre d'heures réellement travaillées sur l'année. Ensuite il faut faire la différence avec 1568 heures (la référence des 35 heures) pour savoir si tu as droit aux heures supplémentaires défiscalisées. En dessous de 1568 heures on te paie la différence entre ton temps de travail réel et ton temps de travail prévu, mais tu t'assois sur la défiscalisation. Pour tout ce qui dépasse 1568 heures tu es payé et défiscalisé. A titre d'exemple :

- 1 agent qui fait 7h30 par jour avec 121 repos, soit environ 1552 heures sur l'année, sera défiscalisé quasiment dès sa première heure supplémentaire
- 1 Machiniste qui fait une moyenne de 6h42 de travail effectif par jour (hors dérogations : déplacements entre dépôt et terminus, pause, habillage déshabillage, etc..), soit environ 1387 heures par an, devra travailler 27 jours de plus (ou 10860 minutes), pour voir sa première heure défiscalisée
- 1 Conducteur qui fait une moyenne de 6h30 de travail effectif par jour, soit environ 1345 heures pas an, devra travailler 34 jours de plus (ou 13380 minutes), pour voir sa première heure défiscalisée

Dans tous les cas ton TS pur de l'année sera payé, même en dessous des 1568 heures (ça devient juste du temps de travail en plus majoré à 25%), sauf s'il est épargné sur un CET. Seul le TS antérieur à octobre 2007 et le TC pouvant être conservés d'une année sur l'autre dans la limite des 6000 minutes fixées par la Note GIS 2005-5043.

Une fois de plus certaines catégories de personnel, notamment ceux de l'exploitation, sont désavantagées par rapport à d'autres puisque leur temps de travail comporte un certains nombre de dérogations au droit commun, et qui ne sont pas considérées comme du temps de travail effectif !



**SYNDICAT SUD/RATP**

3 Rue Rampon - 75011 PARIS

Tel. 01 587 65 624 ou 01 587 65 625

<http://www.sudratp.fr>

Union  
syndicale  
**Solidaires**